



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grèves

Question écrite n° 23754

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de lui fournir des indications chiffrées sur le non-paiement des jours de grève pour les enseignants du primaire. Il lui demande, par académie, le rapport entre le nombre de jours de grève effectifs (y compris éventuellement les samedis et dimanches) et le nombre de jours qui ont effectivement été décomptés sur les fiches de salaires des enseignants du primaire.

Texte de la réponse

Le nombre de journées retenues sur les salaires des agents du ministère de l'éducation nationale et de la recherche en 2003 est de plus de 3,1 millions de journées. Les retenues concernent le 1er degré pour environ 1 300 000 journées et le 2e degré pour 1 800 000 journées (enseignants et non enseignants confondus). Elles correspondent à l'intégralité des journées recensées, puisqu'il a été indiqué aux recteurs que toute absence pour fait de grève devait donner lieu à retenue sur traitement. Ces retenues, sur l'ensemble de l'année 2003, ne peuvent se rapprocher de taux de grèves qui s'apprécient journée de grève par journée de grève, tant au niveau national qu'académique.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23754

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6595

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2662